

Leidet commença par dresser une liste, huit pages in-folio, des manuscrits et des livres à consulter, « liste raisonnée, qui décèle autant de critique que d'érudition. » Puis, comme la bibliothèque de l'abbaye, malgré sa richesse, était insuffisante, il recourut aux bibliothèques étrangères. Turgot, alors intendant à Limoges, mettait la sienne à sa disposition, — nous en avons la preuve dans une lettre qu'il lui écrivait de La Rochelle le 10 novembre 1764 (1) — puis Nadaud, curé de Teyjat, dont les travaux historiques sur le Limousin sont si appréciés, puis l'évêque de Périgueux, Macheco de Premeaux, riche en livres sur le Périgord, et d'autres qu'il cite. Les religieux, stimulés par son exemple, se mirent à l'œuvre sous sa direction, se distribuant le travail suivant leurs aptitudes, leurs connaissances, leurs goûts, déchiffrant les chartes, collationnant les manuscrits, rédigeant des mémoires, faisant des recherches dans les dépôts publics et privés.

Pendant plusieurs années Leidet et trois de ses confrères, Charles-Antoine Lambert, Calès et Joseph Prunis, sillonnèrent le Périgord en tous sens, visitant les archives des monastères et des châteaux ; ils sont à La Roque-Gajac, où on leur communique les papiers du chanoine Tarde ; à Cadouin, qui conservait les procès verbaux de visite des rois et des reines au saint suaire ; à Sarlat, à Biron, à Bergerac ; à Bourdeille, à Brantôme, à Saint-Astier, à Ligueux, au château de Montaigne, où Leidet découvrit le manuscrit ignoré du *Voyage en Italie* de l'auteur des *Essais*. Il se rendit ensuite à Nérac, puis à Pau pour y dépouiller les titres du comté de Périgord ; il y passa une année. Tant de labeurs altéra gravement sa santé ; il dut s'arrêter.

Le savant religieux avait un frère, Gabriel Leidet, né aussi à Pons le 3 janvier 1731 (2), jurisconsulte distingué, qui remplit les fonctions les plus élevées de la magistrature dans le ressort de Poitiers. Avocat au parlement de Bordeaux comme son père, il fut un des jurats de cette ville de 1783 à 1789, dit Rainguet. Le 17 octobre 1795 (25 vendémiaire an IV), il fut par 171 voix élu dans l'assemblée électorale un des vingt juges titulaires du

(1) Lettre de Turgot (La Rochelle, le 10 novembre 1764) « à M. Leydet, chanoine régulier à Chancelade, par Périgueux. Je suis fort aise, monsieur, que le livre que j'avois prêté à M. le curé de Teyjat [l'abbé Nadaud, auteur du *Nobiliaire limousin*] ait pu vous être de quelque secours dans vos recherches pour perfectionner la connoissance de l'ancienne Gaule. Si vous avés fait quelques observations sur l'ouvrage de M. d'Anville, vous luy ferez grand plaisir de les luy communiquer ; il les recevra avec reconnaissance et en profitera avec candeur. Vous pourrés me les envoyer, et je me chargerai très volontiers de les luy faire passer. J'ay l'honneur d'être très parfaitement, monsieur, etc. » *Bulletin de la société historique du Périgord*, II, 268, et IX.

(2) Aujourd'hui, ce quatre janvier mil sept cent trente-un, a été baptisé par moy soussigné, Gabriel Lédet, fils naturel et légitime de maître Guillaume Lédet, avocat au parlement, et de demoizelle Marie-Françoise-Elizabeth Richard, ses père et mère. Ont été parrin Gabriel Ratier, notaire royal, et marraine Marie Seguin, en présence des soussignés. Ledit enfant est né le trois dudit mois, à trois heures du matin. MARIE SEGUIN. RATIER. BODIN. GRIMINAUD. BARBOT. BOURDEILLE. TRÉBUCHET. FLEURY, curé de Saint-Vivien de Pons.